

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PROGRAMME DES
COMMANDITES ET LES ACTIVITÉS PUBLICITAIRES**

**REQUÊTE DE L'ASSOCIATION DES AGENCES DE PUBLICITÉ DU
QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR LA PERMISSION DE FAIRE VALOIR
SON POINT DE VUE ET CELUI DE L'INDUSTRIE RELATIVEMENT
À UNE ORDONNANCE DE HUIS CLOS OU DE NON-PUBLICATION**

À l'Honorable juge John H. Gomery en sa qualité de Commissaire, président de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, la requérante expose respectueusement ce qui suit :

1. Le 3 mars 2005, l'Association des agences de publicité du Québec obtenait le statut d'intervenant dans le but de pouvoir intervenir au cours des audiences de la Commission Gomery;
2. Au soutien de sa demande, l'Association des agences de publicité du Québec invoquait être en mesure de faire valoir son point de vue et celui de l'industrie sur les diverses questions relevant du mandat de la Commission;
3. Elle invoquait aussi, son intérêt au développement de l'industrie;
4. Le 15 mars 2005, l'Association des agences de publicité du Québec recevait pour fins de signification une requête de monsieur Paul Coffin en vue d'obtenir une ordonnance de huis clos ou alternativement le report de certaines dépositions devant la Commission ou alternativement une ordonnance de non-publication;
5. Une requête au même effet avait déjà été signifiée auparavant par les procureurs de monsieur Jean Brault;
6. Selon les renseignements obtenus, ces deux requêtes seront présentées et débattues lundi le 21 mars 2005 en audiences publiques devant la Commission;
7. L'Association des agences de publicité du Québec, en son nom et au nom de l'industrie a un point de vue à faire valoir sur cette question et elle désire en faire part directement au Commissaire, afin d'éviter tout intermédiaire;
8. Nulle autre qu'elle même, n'est aussi en mesure de faire valoir son point de vue et ses intérêts;

9. Sans avoir de vues politiques partisane, l'Association des agences de publicité du Québec, par son statut d'intervenant, est limitée à la possibilité de proposer aux avocats de la Commission d'interroger les témoins sur certaines questions précises;
10. Par contre, les avocats de la Commission exercent un rôle qui se veut neutre et non partisan, de sorte qu'ils ne peuvent être en mesure de faire valoir le point de vue de l'industrie sur une telle question;
11. Une période d'environ cinq minutes sera suffisante aux procureurs de l'Association pour faire son point de vue;
12. Puisque nous n'avons pu prendre connaissance de la requête de monsieur Coffin, que le mercredi le 16 mars 2005 et que nous n'avons jamais reçu de copie de celle de monsieur Brault, nous vous demandons d'abréger le délai de présentation de la présente requête, puisque nous ne pouvions présenter la présente requête auparavant;
13. Le but de la présente requête des intervenants, ne vise qu'à leur permettre d'exercer leurs droits d'intervention pour faire connaître son point de vue et celui de l'industrie sur le sujet;
14. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CONSÉQUENT, PLAISE AU COMMISSAIRE :

ACCUEILLR la présente requête;

ACCORDER quelques minutes à l'Association des agences de publicité du Québec, intervenante, afin qu'elle puisse faire valoir son point de vue sur cette question.

Montréal, le 17 mars 2005

ROCHFORT & ASSOCIÉS

AFFIDAVIT DE YVES ST-AMAND

Je soussigné, Yves St-Amand, exerçant ma profession au 500, Sherbrooke Ouest, bureau 500, à Montréal (Québec), H3A 3C6, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président-directeur général de l'Association des agences de publicité du Québec;
2. Pour les fins de cette procédure, je suis également dûment autorisé par l'Association des agences de publicité du Québec à signer cet affidavit en son nom;
3. Les faits allégués au présent affidavit sont vrais à ma connaissance.

Montréal, le 17 mars 2005

YVES ST-AMAND
Président-directeur général

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal ce 17 mars 2005

Commissaire à l'assermentation pour
Tous les districts judiciaires de Montréal

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROGRAMME DE COMMANDITE
ET LES ACTIVITÉS PUBLICITAIRES**

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Richard G. Dearden, GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP
richard.dearden@gowlings.com

Procureurs pour la Vérificatrice générale (OAG)

À : Me Gérald R. Tremblay, McCARTHY TÉTRAULT
gtremblay@mccarthy.ca
et
Me François Grondin, McCARTHY TÉTRAULT
fgrondin@mccarthy.ca
et
Me Tommy Tremblay, McCARTHY TÉTRAULT
ttremblay@mccarthy.ca
et
Me Michel Massicotte, DESROSIERS TURCOTTE MASSICOTTE ET
VAUCLAIR
masc@total.net

Procureurs pour B.C.P. Ltée

À : Me George Pollack, DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, s.r.l.
gpollack@dwpv.com
et
Me Maria Reit, DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, s.r.l.
mreit@dwpv.com

Procureurs pour la Banque de développement du Canada

À : Me Clément Groleau, CLÉMENT GROLEAU
clementgroleau@videotron.ca
et
Me Katty Duranleau
kattyduranleau@videotron.ca

Procureurs pour le Bloc Québécois

À : Me Jean-Daniel Bélanger, BUREAU D'INTÉGRITÉ DE LA FONCTION
PUBLIQUE
belanger.jean-daniel@psio-bifp.gc.ca

Procureurs pour Bureau d'intégrité de la fonction publique

À : Me John B. Laskin, TORYS LLP
jlaskin@torys.com
et
Me John A. Terry, TORYS LLP
jterry@torys.com

Procureurs pour la Société canadienne des postes

À : Me David W. Scott, BORDEN LADNER GERVAIS LLP
dscott@blgcanada.com
et
Me Peter K. Doody, BORDEN LADNER GERVAIS LLP
pdoody@blgcanada.com
et
Me Jean-Sébastien Gallant, BORDEN LADNER GERVAIS LLP
jgallant@blgcanada.com

Procureurs pour le très Honorable Jean Chrétien

À : Me Arthur Hamilton, CASSELS BROCK & BLACKWELL LLP
ahamilton@casselsbrock.com
et
Me Laurie Livingstone, CASSELS BROCK & BLACKWELL LLP
llivingstone@casselsbrock.com

Procureurs pour le Parti conservateur du Canada

À : Me Pierre A. Fournier, FOURNIER ASSOCIÉS, S.E.N.C.
pierrefournier@fournierassociés.qc.ca

Procureur pour l'Honorable Alfonso Gagliano

À : Me Michael D. Edelson, EDELSON & ASSOCIATES
medelson@edelsonandassociates.com
et
Me Richard Auger, EDELSON & ASSOCIATES
richardauger@canada.com

Procureurs pour M. Charles Guité

À : Me Jean-C. Hébert, HÉBERT, BOURQUE & DOWNS
jchebert@hbd.qc.ca
et
Me Jean A. Montigny, STERNTHAL KATZNELSON MONTIGNY
jam@skm.ca

Procureurs pour M. Jean Lafleur

À : Me Sylvain Lussier, DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST
sylvain.lussier@ddsm.ca
et
Me François Couture, DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST
frcouture@justice.gc.ca
et
Me Vincent Veilleux, DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST
vincent.veilleux@justice.gc.ca
et
Me Marie Marmet, MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU Canada
marie.marmet@justice.gc.ca

Procureurs pour le Procureur général du Canada

À : Me Guy J. Pratte, BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.
gpratte@blgcanada.com
et
Me Stéphane Chatigny, BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.
schatigny@blgcanada.com

Procureurs pour M. Jean Pelletier

À : Me George D. Hunter, BORDEN LADNER GERVAIS LLP
ghunter@blgcanada.com
et
Me Vincent DeRose, BORDEN LADNER GERVAIS LLP
vderose@blgcanada.com

Procureurs pour M. Ranald Quail

À : Me. John A. Campion, FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
jcampion@tor.fasken.com
et
Me Jean H. Lafleur, FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
jlafleur@mtl.fasken.com
et
Me Marc-André Fabien, FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
mfabien@mtl.fasken.com

Procureurs pour VIA Rail Canada Inc. (Carole Mackaay)

À : Me Michel B. Côté, CÔTÉ PRIHODA, ATTORNEYS AT LAW
cbc@crimlaw.ca
et
Me Doug Mitchell, IRVING, MITCHELL & ASSOCIATES
dmitchell@irvingmitchell.com

Procureurs pour le Parti Libéral

À : Me Pierre E. Dupras, TRUDEL NADEAU AVOCATS
pdupras@trudelnadeau.com
et
Me Maxime Chevalier, TRUDEL NADEAU AVOCATS
mchevalier@trudelnadeau.com
et
Me Raphaël Schachter, LAVERY DE BILLY
rschachter@lavery.qc.ca

Procureurs pour Paul Coffin et communication Coffin

À : Me Raymond Doray, LAVERY, DE BILLY
rdoray@lavery.qc.ca
et
Me Sophie Dormeau, LAVERY, DE BILLY
sdormeau@lavery.qc.ca

Procureurs pour André Ouellet (PC)

À : Me Claude-Armand Sheppard, ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
casheppard@rsslex.com

Procureur pour Monsieur Marc LeFrançois

Veillez prendre note que la demande ci-jointe de l'Association des agences de publicité du Québec pour permission d'intervenir devant la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et les activités publicitaires ainsi que l'affidavit de monsieur Yves St-Amand au soutien de cette demande et que cette demande sera présentée au Président de la Commission pour adjudication jeudi le 3 mars à 14h 00 ou dès que ladite demande pourra être entendue, et même au cours des journées précédentes, si la Commission le juge opportun le tout, en salle les Saules, local 50 au Complexe Guy-Favereau, 200, boulevard René Lévesque Ouest à Montréal.

**MONTRÉAL, CE 25^E
JOUR DE FÉVRIER 2005**

ROCHFORT ET ASSOCIÉS

Par :

Daniel Rochefort
Procureur de l'Association des
agences de publicité du Québec

**REQUÊTE DE L'ASSOCIATION DES
AGENCES DE PUBLICITÉ DU QUÉBEC
EN VUE D'OBTENIR LA PERMISSION
DE FAIRE VALOIR SON POINT DE VUE
ET CELUI DE L'INDUSTRIE
RELATIVEMENT À UNE ORDONNANCE
DE HUIS CLOS OU DE NON-
PUBLICATION**

ORIGINAL

Me Daniel Rochefort BR-2375

ROCHFORT & ASSOCIÉS

Société en nom collectif d'avocats

General Partnership of Lawyers

1625, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3H 1^E2

Téléphone : (514) 937-5000

Télécopieur : (514) 937-5007

N/D : 1748-2